

Le Collège Lycée Prépas Assomption est un établissement privé catholique sous contrat avec l'Etat. Nos ressources sont constituées de la participation de l'Etat, des collectivités territoriales et de la contribution des familles.

CONTRIBUTION ANNUELLE :

Cette contribution finance l'entretien des bâtiments, les investissements et le caractère propre de l'établissement. L'OGEC propose un tarif de base et un tarif de solidarité pour aider les familles en difficultés.

<i>Contribution minimum</i>	<i>Contribution de solidarité 1</i>
1 450 €	1525 €

INTERNAT FILLES :

Montant annuel 4 800 € (Hébergement + Restauration du lundi au vendredi).

RESTAURATION :

Les étudiants ont la possibilité de passer à la Cafétéria ou au Self, le midi et le soir, avec leur badge, pour un montant de 3 € par repas.

COTISATION de l'Association des Parents d'Elèves (APEL) :

Forfait de 25,90 € en 2025/2026 par famille.

ASSURANCE SCOLAIRE : Mutuelle Saint Christophe

L'Etablissement assure tous les élèves pour l'Individuelle Accident dans le cadre des activités scolaires et extra-scolaires. Cette assurance est prise en charge par l'établissement.

FONDS SOCIAL :

Les familles qui ont des difficultés financières peuvent déposer une demande d'aide qui sera étudiée par l'établissement en commission sociale.

MODALITES DE REGLEMENT :

Un premier acompte est prélevé début septembre. Une facture annuelle vous parviendra début octobre mentionnant un échéancier de prélèvements mensuels sur 9 mois.

Le mode de paiement privilégié est le prélèvement. Le versement par chèque doit rester exceptionnel compte tenu du nombre d'élèves.

Pour tous renseignements complémentaires, nous ne manquerons pas de vous répondre à l'adresse mail suivante : secretariatcompta@assomption.bzh